



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Égalité-Fraternité
Département de la Dordogne,
Arrondissement de Sarlat

COMMUNE DE MONTIGNAC-LASCAUX

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (propriétaire du fonds de commerce)

Pour une société, forme juridique :

Nom de la société : _____

Nom (du représentant) : _____

Prénom : _____

Téléphone : _____

Adresse mail : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

IDENTIFICATION DU FONDS DE COMMERCE

Nom de l'enseigne de l'établissement : _____

Adresse de l'établissement : _____

Nature du commerce : _____

Numéro de SIRET : _____

Numéro de KBIS : _____

NATURE DE LA DEMANDE

Création

Reconstitution

Modification

Terrasse ouverte

Un plancher

Chevalet

Un étalage

Autres (précisez)

Je soussigné(e) Mme/M/ _____
gérant et / ou exploitant de l'enseigne commerciale _____

sollicite l'autorisation d'installer une terrasse ouverte sur le domaine public (tarifs et réglementation) applicables au territoire de la ville de Montignac-Lascaux et à supprimer cette installation lorsque l'administration le jugera utile.

Superficie totale de la terrasse : _____

Sur une longueur de : _____

Sur une largeur de : _____

Pour la période du _____ au _____

Cette demande devra être accompagnée des pièces suivantes :

Plan ou croquis, extrait KBIS datant de moins de trois mois et une attestation d'assurance responsabilité civile de l'exploitant.

Fait à _____, le _____

Signature précédée des mots « lu et approuvé »

La Mairie de Montignac-Lascaux, Place Yvon Delbos 24290 Montignac-Lascaux, recueille et traite les données personnelles de ce formulaire afin de traiter les demandes d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Ce traitement de vos données personnelles est réalisé dans le cadre du respect d'une obligation légale. Les données personnelles recueillies sont destinées aux agents de la Mairie de Montignac-Lascaux. Toutes les données sont obligatoires pour permettre à la Mairie de Montignac-Lascaux de mener à bien sa mission d'urbanisme. Les données recueillies sont conservées pendant un an. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25/05/2018 et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ainsi que d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Vous disposez aussi, sous réserve des limitations prévues par les textes, d'un droit à l'effacement, d'un droit d'opposition ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez exercer vos droits sur vos propres données en remplissant le formulaire dédié auprès de la Mairie de Montignac-Lascaux ou en contactant le délégué à la protection des données, aux coordonnées ci-dessous, en précisant, lors de votre demande, le nom de la structure auprès de laquelle vous exercez vos droits : ATD 24, 2 place Hoche, 24000 PERIGUEUX ou dpd.mutualise@atd24.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL.